

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002024_71

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : contrat avec la société Côté découvertes pour l'organisation d'un séjour classe de neige et milieu montagnard

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2122-8

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de la société Côté Découvertes pour l'organisation d'un séjour classe de neige et milieu montagnard pour l'école Élémentaire Victor Hugo pour 56 élèves et 2 enseignants

DÉCIDE :

Article 1 : de conclure avec la société Côté découvertes, 70 impasse du Ru – 74450 St Jean de Sixt, représentée par Monsieur ALBANESI Olivier, Gérant, un contrat pour l'organisation d'un séjour Classe de neige au bénéfice de 56 enfants scolarisés à l'Ecole élémentaire Victor Hugo et 2 enseignants du 6 au 12 janvier 2025 à « Les Contamines-Montjoie » pour un coût prévisionnel de 41991.04 € TTC, pouvant évoluer en fonction du nombre de participants dans les conditions prévues au contrat.

Article 2 : Accepte les modalités de paiement indiqués au contrat et notamment les acomptes

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le **24 SEP. 2024**



ID : 077-217702158-20240921-002024_71-AU

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 21 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

